

COMMUNE DE BOURAIL

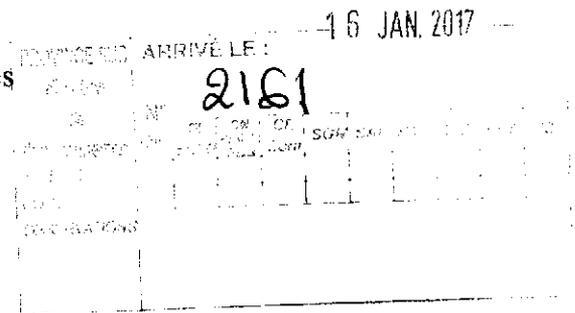
N° 2242/23/17-SG.  
AAP-CC

Le Maire  
à

Monsieur le directeur du Développement Rural  
6, route des artifices - Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA CEDEX

Affaire suivie par : René CREUGNET et Tony GILLES

**Objet :** ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées  
**Réf. :** v/lettre 2016-11932 du 04.05.2016  
n/lettre 2242/509 du 20.05.2016  
v/lettre 7982-2016/2 du 27.12.2016  
**P.J.-Ann. :** - rapport de diagnostic  
- bilan 24H 2016



Monsieur le Directeur,

Suite aux courriers de diverses références et notamment vos mises en demeure quant à la mise en conformité de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la commune, au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, je vous informe de ce qui suit :

- la commune a retenu la société EPUREAU pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement de Bourail – lagune 2250 EH – 2 PR – Réseaux ;
- au préalable, et comme mentionné dans mon courrier de seconde référence, un rapport de diagnostic du réseau d'eaux usées – postes de relevage et station d'épuration, dont vous trouverez copie en annexe, a été établi par cette société ainsi qu'un « bilan 24H 2016 » dont les mesures ont été réalisées du 20 au 21 octobre 2016 ;
- je vous confirme que la pompe de refoulement a été remplacée au niveau du Poste de Relevage n°1 ;
- le choix de la société étant confirmé, les travaux prioritaires seront mis en œuvre dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les délais prescrits par votre arrêté n°3507-2016 du 27.12.2016.

Restant à votre disposition pour tout renseignement utile, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

  
**Brigitte EL ARBI**



